

# Allemagne

## NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DANS LA SIDÉRURGIE D'ALLEMAGNE DE L'OUEST

Après trois réunions de négociation, les partenaires sociaux de la sidérurgie (l'organisation patronale de la sidérurgie, AGV Stahl et le syndicat IG Metall) ont conclu, dans la nuit du 21 au 22 novembre, une nouvelle convention collective pour les entreprises sidérurgiques d'Allemagne de l'Ouest. Cette nouvelle convention collective est conclue pour une durée de 16 mois et viendra à expiration le 28 février 2013.

Ce nouvel accord, qui couvre les 75 000 salariés du secteur en Allemagne de l'Ouest, prévoit les dispositions suivantes :

- **une hausse des salaires et de la rémunération des apprentis de 3,8 % applicable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011** : le patronat de la sidérurgie a accepté cette augmentation élevée – compte tenu de l'incertitude planant actuellement sur la situation économique – en raison de la relative longue durée de l'accord. Il est à noter qu'IG Metall revendiquait initialement une hausse des rémunérations de 7 % ;
- **une garantie d'embauche en contrat de travail à durée indéterminée de tous les apprentis à l'issue de leur apprentissage** : les entreprises pourront se dispenser de cette embauche en contrat à durée indéterminée, si elles ont formé un nombre d'apprentis

supérieur à ce dont elles ont besoin ou si elles rencontrent un problème important en matière d'emploi. Pour pouvoir bénéficier de cette dispense, les entreprises devront préalablement recueillir l'accord du comité d'entreprise ;

- **la prorogation de l'accord collectif de branche sur la cessation progressive d'activité** assortie d'une hausse de la cotisation patronale à l'assurance retraite.

Bien que la branche de la sidérurgie compte relativement peu de salariés, ces négociations sont scrutées avec attention. En effet, elles sont considérées comme un test par IG Metall, qui prépare actuellement les négociations pour la branche de la métallurgie, qui compte, elle, plus de 3,6 millions de salariés. Le syndicat IG Metall revendique, d'ailleurs, dans cette branche, l'instauration d'une garantie d'embauche en contrat à durée indéterminée pour les apprentis, identique à celle qui vient d'être négociée dans la sidérurgie. Pour le moment, le patronat de la métallurgie reste opposé à l'instauration d'une telle règle. Les négociations dans la branche de la métallurgie démarreront début 2012.

*Sources : Frankfurter Allgemeine Zeitung / AGV Stahl (patronat allemand de la sidérurgie) / IG Metall (syndicat allemand de la métallurgie) - novembre 2011*